## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Vallée de la Bresle (SAGE) Institution interdépartementale Oise/Seine-Maritime/Somme pour la gestion et la valorisation de la Bresle

Il est procédé du mardi 3 novembre 2015 au jeudi 3 décembre 2015 à douze heures inclus, à une enquête publique d'une durée de trente jours et demi, concernant le projet de Schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Vallée de la Bresle (SAGE), présenté par l'institution interdépartementale Oise/Seine-Maritime/Somme pour la gestion et la valorisation de la Bresle, 3, rue Soeur Badiou - 76390 Aumale.

Ce projet est un outil de planification qui fixe les objectifs généraux et les moyens prioritaires pour améliorer ou préserver la qualité des ressources en eau et des milieux aquatiques tout en satisfaisant les usages à l'échelle du bassin versant de la Bresle.

Le dossier comporte notamment une évaluation environnementale et a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation sont conjointement les préfets des départements de la Seine-Maritime, de la Somme et de l'Oise.

Cette enquête concerne les communes suivantes, incluses pour tout ou partie dans le périmètre du SAGE:

SOMME (59 communes): Aigneville, Andainville, Arguel, Beaucamps-le-Jeune, Beaucamps-le-Vieux, Beauchamps, Bermesnil, Bettembos, Biencourt, Bouillancourt-en-Sery, Bouttencourt, Bouvaincourt-sur-Bresle, Brocourt, Buigny-les-Gamaches, Caulières, Cerisy-Buleux, Dargnies, Embreville, Foucaucourt-Hors-Nesle, Fourcigny, Framicourt, Fressenneville, Frettemeule, Gamaches, Gauville, Hornoy-le-Bourg, Inval-Boiron, Lafresguimont-Saint-Martin, Lamaronde, Lignieres-Chatelain, Liomer, Maisnières, Martainneville, Le Mazis, Méneslies, Mers-les-Bains, Morvillers-Saint-Saturnin, Nesle-l'Hôpital, Neslette, Neuville-Coppegueule, Offignies, Oisemont, Oust-Marest, Le Quesne, Ramburelles, Rambures, Saint-Aubin-Rivière, Saint-Germain-Sur-Bresle, Saint-Léger-sur-Bresle, Saint-Maxent, Saint-Quentin-la-Motte, Sénarpont, Thieulloy-l'Abbaye, Tilloy-Floriville, Le Translay, Villeroy, Vismes-en-Val, Vraisgnes-les-Homoy, Yzengremer.

**SEINE-MARITIME** (43 communes): Aubéguimont, Aumale, Baromesnil, Bazinval, Blangy-sur-Bresle, Campneuseville, Le Caule-Sainte-Beuve, Conteville, Criquiers, Dancourt, Ellecourt, Etalondes, Eu, Grancourt, Guerville, Haucourt, Haudricourt, Hodeng-au-Bosc, Illois, Incheville, Landes-Vielles-et-Neuves, Longroy, Marques, Melleville, Le Mesnil-Réaume, Millebosc, Monchaux-Soreng, Monchy-sur-Eu, Nesle-Normandeuse, Nullemont, Pierrecourt, Ponts-et-Marais, Realcamp, Richemont, Rieux, Ronchois, Saint-Léger-au-Bois, Morienne, Saint-Martin-au-Bosc, Saint-Pierre-en-Val, Saint-Rémy-Boscrocourt, Le Tréport, Vieux Rouen-sur-Bresle.

**OISE** (11 communes): Abancourt, Blargies, Escle-Saint-Pierre, Formerie, Fouilloy, Gourchelles, Lannoy-Cuillère, Quincampoix-Fleuzy, Romescamps, Saint-Thibault, Saint-Valéry-sur-Bresle.

Le dossier ainsi qu'un registre sont déposés pendant toute la durée de l'enquête publique dans les mairies des communes de : Aumale, Blangy-sur-Bresle, Eu, Vieux-Rouen-sur-Bresle, Gamaches, Mers-les-Bains, Sénarpont, Martainneville, Lafresguimont-Saint-Martin, Blargies, Lannoy-Cuillère. Les intéressés auront la faculté de consulter le dossier et de consigner leurs observations sur le registre, aux jours et heures habituels d'ouverture de ces mairies au public à l'exception des jours fériés et chômés.

Une commission d'enquête est désignée pour suivre cette enquête. Elle est composée de monsieur Jean Bernard Behets (expert judiciaire) en qualité de président, de messieurs Jacques Brossais (ingénieur conseil retraité) et Yves Deboevre (commandant de police retraité) en qualité de membres titulaires et de madame Brigitte Devillers-Racine (attachée principale territoriale retraitée) en qualité de membre suppléant.

Un, ou plusieurs, membres de la commission d'enquête recevra en personne les observations du public aux jours et heures suivants dans les mairies de : pour le **Département de la Seine-Maritime :** Blangy-sur-Bresle les mardi 3 novembre 2015 de 9h à 12h, samedi 21 novembre 2015 de 9h à 12h et jeudi 3 décembre 2015 de 9h à 12h ; Aumale les mardi 17 novembre 2015 de 14h à 17h et samedi 28 novembre 2015 de 9h à 12h ; Eu le samedi 7 novembre 2015 de 9h à 12h; Vieux-Rouen-sur-Bresle le lundi 30 novembre 2015 de 9h à 12h; pour le Département de la **Somme**: **Gamaches** le samedi 14 novembre 2015 de 9h à 12h ; **Mers-les-Bains** le mardi 10 novembre 2015 de 9h à 12h ; **Sénarpont** le vendredi 6 novembre 2015 de 13h à 16h; Martainneville le jeudi 26 novembre 2015 de 16h à 19h; Lafresguimont-Saint-Martin le jeudi 19 novembre 2015 de 14h à 17h ; pour le **Département de l'Oise**: Blargies le jeudi 12 novembre 2015 de 9h à 12h ; Lannoy-Cuillère le mardi 24 novembre 2015 de 16h à 19h.

Pendant toute la durée de l'enquête, des observations, propositions et contre propositions pourront être adressées

- par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Blangy-sur-Bresle, commune siège de l'enquête, pour y être annexées au registre d'enquête.
  - par voie électronique à la mairie de Blangy-sur-Bresle, à l'adresse mail suivante: mairie.blangy.sueurl@wanadoo.fr Elles seront tenues à la disposition du public à la commune siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site internet suivant: http://www.eptb-bresle.com

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site de la préfecture de la Seine-Maritime: www.seine-maritime.gouv.fr Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de Mme Julie Lecomte, animatrice du SAGE de la Vallée de la Bresle, institution interdépartementale Oise/Seine-Maritime/Somme pour la gestion et la valorisation de la Bresle - 3, rue Sœur Badiou - 76390 Aumale, par téléphone au 02.35.17.41.55, ou par messagerie à l'adresse suivante : lecomte.institution.bresle@orange.fr

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commission d'enquête dans les mairies, les préfectures et les sous-préfectures précitées et sur le site internet précité de la préfecture de la Seine-Maritime pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le présent avis sera affiché sur le territoire des communes précitées et dans les préfectures de la Seine-Maritime, de la Somme et de l'Oise et les sous-préfectures de Dieppe et d'Abbeville.